



Toutes les astuces pour bien utiliser le chatbot Rebecca !

LE GUIDE D'UTILISATION DU CHATBOT REBECCA



FÉVRIER 2026



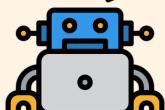
SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU CHATBOT REBECCA.....	PAGE 3
LES 5 BONNES RAISONS DE CLIQUER SUR LE BOUTON D'APPEL DE REBECCA.....	PAGE 4
L'INTERFACE.....	PAGE 5
LA NAVIGATION DANS LE DOMAINE RH.....	PAGE 8
LA NAVIGATION DANS LE DOMAINE INDEMINITAIRE.....	PAGE 13
LES NOTIFICATIONS.....	PAGE 19
LA DOCUMENTATION.....	PAGE 20
POUR EN SAVOIR PLUS.....	PAGE 21
LA COMMUNAUTE RESANA.....	PAGE 22

PRÉSENTATION DU CHATBOT REBECCA



QU'EST-CE QU'UN « CHATBOT » ?

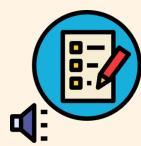


Aussi appelé agent conversationnel ou assistant virtuel, le chatbot est un agent logiciel (c'est-à-dire qui agit de façon autonome) dont le but est de dialoguer avec un utilisateur.



POURQUOI DÉVELOPPER LE CHATBOT REBECCA ?

Pour mettre à disposition des gestionnaires un outil intuitif, évolutif et simple d'utilisation qui leur facilite l'accès à la règlementation RH et paye de la fonction publique d'Etat.



QUE PROPOSE LE CHATBOT REBECCA ?

Le chatbot Rebecca met à disposition des gestionnaires les règles de gestion RH (RGRH) et les fiches indemnitaires du Référentiel de Paye (RdP). Il fournit les références juridiques associées. Il permet aussi un accès simple à la documentation ministérielle et interministérielle.



COMMENT Y ACCÉDER ?

Le chatbot est accessible via un bouton d'appel cliquable situé généralement en haut à droite du navigateur.



En attendant l'installation du chatbot Rebecca sur un outil de votre structure, vous pouvez le tester en vous rendant sur le portail du CISIRH en cliquant sur le lien suivant :

[HTTPS://PORTAIL.CISIRH.RIE.GOUV.FR/CISIRH_REBECCA_SAAS.HTML](https://portail.cisirh.rie.gouv.fr/cisirh_rebecca_saas.html)

LES 5 BONNES RAISONS DE CLIQUER SUR LE BOUTON D'APPEL DE REBECCA

1

Une base de connaissances fiables et harmonisées sur la réglementation RH et indemnitaire de la Fonction publique d'État (FPE)

Les réponses apportées sont toutes basées sur des textes juridiques et sont formulées pour rendre la réglementation accessible à tous. Elles vous détaillent les règles de gestion RH en vigueur et le droit applicable en matière indemnitaire.

Les règles de gestion RH sont validées par la communauté interministérielle. Une partie de ces règles sont également utilisées pour paramétrer les contrôles automatiques des SIRH, notamment RenoIRH. Ces connaissances sont classées par statut de l'agent (titulaires, stagiaires, contractuels, ouvriers d'Etat, militaires).

Les fiches indemnitaires interministérielles sont produites par le CISIRH par délégation de la DGAEP. Les fiches indemnitaires ministérielles sont, quant à elles, le fruit d'une co-construction du CISIRH et des entités administratives concernées (actuellement : Agriculture, Armées - civils, Cour des Comptes, Culture, Intérieur, Météo France ...) exceptées celles du ministère de la Justice (décrises par le CISIRH).

Ces connaissances sont actualisées en fonction des évolutions réglementaires conformément à ces processus de validation.

2

L'accès à des actualités sur les nouveautés réglementaires

Les actualités réglementaires font l'objet de notifications directement accessibles dans le chatbot avant d'être intégrées dans la base de connaissances du chatbot.

Le chatbot Rebecca vous permet donc de rester toujours informé des actualités dans votre domaine de compétences : RH et paye de la Fonction publique d'Etat.

3

La mise à disposition de la documentation interministérielle produite par le CISIRH

Le chatbot Rebecca propose un certain nombre de guides et outils sur des thématiques RH et paye souvent complexes afin de vous appuyer au quotidien (exemple : guide et calculateur du supplément familial de traitement, calculatrice de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle, simulateur de carrière ...).

4

La possibilité de poser vos questions réglementaires via un mail

Si le chatbot Rebecca ne peut pas apporter de réponse à votre question réglementaire RH ou paye, l'envoi d'un mail vous est proposé. Une fois reçu, celui-ci fait l'objet d'une expertise métier du CISIRH pour vous apporter une réponse dans les meilleurs délais.

5

Un outil intuitif et disponible

Le chatbot Rebecca est un outil simple à utiliser et disponible à tout moment.

L'INTERFACE



Bouton d'appel

Avatar
Rebecca

Réduire la fenêtre

Une question réglementaire ?

MINISTÈRE
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
Égalité
Diversité

C'est le terrains d'entraînement de
Services à la formation et rodage à
aux Ressources Humaines



Bonjour, ravie de vous rencontrer ! Je suis ici pour répondre à vos questions réglementaires RH et indemnités de la Fonction publique d'État.

Mes connaissances sont fiables et harmonisées. Pour en savoir plus, cliquez sur [les 5 bonnes raisons de m'interroger](#).

Par défaut, la population sélectionnée est la population "Titulaire".

Vous pouvez changer de population à tout moment en cliquant sur l'icône filtre . Le choix du filtre n'a pas d'impact sur les recherches dans le domaine "Référentiel de paye".

N'hésitez pas à consulter mes [notifications](#) pour connaître mes actualités (*date de dernière mise à jour : 19/01/2026*).

La newsletter [de janvier](#) est parue.

Pour plus de précisions, consultez mon [guide](#) et mon [CV](#) .

Saisissez votre question

Zone de texte de saisie



[Accessibilité : partiellement conforme](#)

Accès
au
menu

Accès à la déclaration
d'accessibilité du
chatbot

Bouton pour choisir les
filtres de population pour
les règles de gestion RH

L'INTERFACE

Les informations du message d'accueil

Bonjour, ravie de vous rencontrer ! Je suis ici pour répondre à vos questions réglementaires RH et indemnitàires de la Fonction publique d'État.

1

Mes connaissances sont fiables et harmonisées. Pour en savoir plus, cliquez sur [les 5 bonnes raisons de m'interroger](#).

2

⚠ Par défaut, la population sélectionnée est la population "Titulaire".

Vous pouvez changer de population à tout moment en cliquant sur l'icône filtre . Le choix du filtre n'a pas d'impact sur les recherches dans le domaine "Référentiel de paye".

3

N'hésitez pas à consulter mes [notifications](#) pour connaître mes actualités (*date de dernière mise à jour : 19/01/2026*).

4

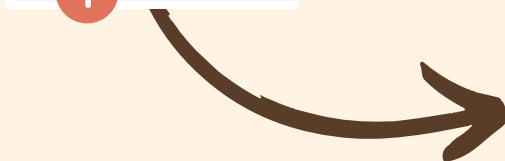
La newsletter [de janvier](#) est parue.

5

Pour plus de précisions, consultez mon [guide](#) et mon [CV](#) .

- 1 Un rappel du périmètre des connaissances du chatbot Rebecca.
- 2 Un lien pour retrouver les 5 bonnes raisons d'interroger Rebecca qui se trouvent également en page 4 de ce guide.
- 3 Un filtre positionné par défaut sur la population des titulaires. Si votre question réglementaire RH concerne une autre population, il conviendra de modifier la valeur sélectionnée.
- 4 Un accès direct aux principales notification et la date de dernière mise à jour du chatbot Rebecca est indiquée.
- 5 La documentation sur Rebecca mise à disposition des gestionnaires : sa dernière newsletter, son guide d'utilisation et son CV.

Le filtre population



1

La population sélectionnée est la population des titulaires 'T'.
Un clic sur l'entonnoir permet d'avoir accès à l'ensemble des populations de la fonction publique d'État : titulaire, stagiaire, contractuel, ouvrier, militaire.

2

Pour changer de population, il suffit de cocher la case adéquate.



L'INTERFACE

Une question réglementaire ?

Bonjour, ravie de vous rencontrer ! Je suis ici pour répondre à vos questions réglementaires RH et indemnitaires de la Fonction publique d'État.

Mes connaissances sont fiables et harmonisées. Pour en savoir plus, cliquez sur [les 5 bonnes raisons de m'interroger](#).

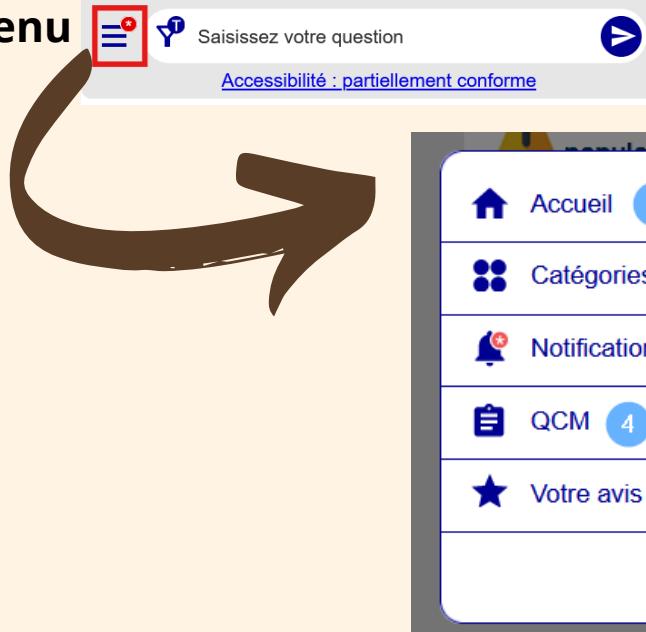
⚠ Par défaut, la population sélectionnée est la population "Titulaire".
Vous pouvez changer de population à tout moment en cliquant sur l'icône filtre . Le choix du filtre n'a pas d'impact sur les recherches dans le domaine "Référentiel de paye".

N'hésitez pas à consulter mes **notifications** pour connaître mes actualités (*date de dernière mise à jour : 19/01/2026*).

La newsletter [de janvier](#) est parue.

Pour plus de précisions, consultez mon [guide](#)

Le menu



- 1 Permet d'afficher le message d'accueil.
- 2 Permet une recherche par catégorie (ex : congés, formation, position ...).
- 3 Permet d'afficher les actualités notamment réglementaires.
- 4 Fonctionnalité qui n'est plus maintenue pour le moment.
- 5 Propose d'envoyer un mail pour faire remonter votre avis, impressions, suggestions, questions à l'équipe du chatbot Rebecca qui l'analysera et vous répondra.

LA NAVIGATION DANS LE DOMAINE RH

LES DIFFÉRENTS MODES DE RECHERCHE

Le plus intuitif est la recherche par mots-clés.

Quelques conseils pour avoir des résultats pertinents :

- être le plus précis possible dans votre question,
- ne pas faire de phrase complète (privilégier les mots-clés),
- m'interroger sur des cas de gestion et non directement sur des règles de gestion,
- n'utiliser que des abréviations connues.

Un exemple de recherche par mots-clés :

Ne pas saisir "quelles sont les conditions à remplir pour avoir le droit à un temps partiel de droit à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption ?" mais "temps partiel naissance".

temps partiel naissance

Pouvez-vous me préciser votre question, à l'aide des propositions ci-contre ?

- Temps partiel de droit à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption
- Temps partiel sur autorisation
- Suspension de temps partiel

Ma question n'est pas dans cette liste !

Savez-vous qu'il existe deux autres modes de recherche ?

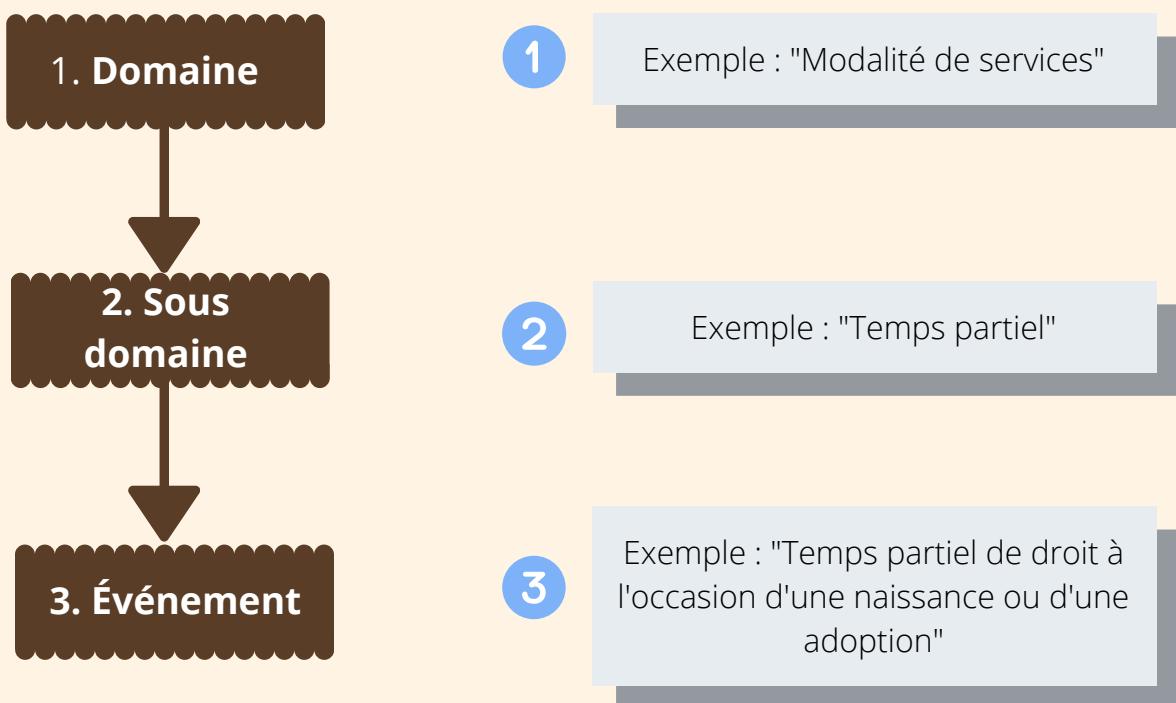
Le plus efficace : la recherche par code nomenclature. Le seul pré-requis est d'utiliser les référentiels du Noyau RH FPE. Saisissez votre code et vous obtiendrez directement le bon résultat! Saisissez, par exemple, le code  plutôt que "congé maladie ordinaire".

Le plus facile : la recherche dans le contenu des connaissances de Rebecca grâce au bouton "Catégories". Accédez aux différentes thématiques proposées par le chatbot en cliquant sur le bouton  puis affinez votre choix.

LA NAVIGATION DANS LE DOMAINE RH

STRUCTURE DU DOMAINE

Les connaissances du chatbot Rebecca se déclinent ainsi :



- ✓ Modalité de service 1
 - > Télétravail
- ✓ Temps partiel 2
 - > Temps partiel de droit au profit des travailleurs handicapés
 - ✓ Temps partiel de droit à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption 3
 - Temps partiel de droit à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption
 - > Temps partiel de droit pour congé de présence parentale

LA NAVIGATION DANS LE DOMAINE RH

FOCUS SUR LE CONTENU D'UNE RÉPONSE RH

Une fois l'événement RH sélectionné, la réponse de Rebecca est structurée de la façon suivante :

Temps partiel de droit à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption

Voici ma réponse:

Les populations suivantes ne bénéficient pas de ce dispositif :

- Préfet ou sous-préfet

Si l'agent est :

- Magistrat de l'ordre judiciaire

Consultez la réponse : Temps partiel de droit à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption : Populations Particulières.

Sinon choisissez le cas de gestion qui vous intéresse :

1 2 3

Demande Renouvellement Reprise après suspension Fin

Dans l'encadré n°1, Rebecca vous précise, lorsque c'est le cas, les populations exclues de ce dispositif.

Si l'agent appartient à une des populations particulières listée dans l'encadré n°2 alors il suffit de cliquer sur le lien "Temps partiel de droit à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption : Populations Particulières pour connaître les règles de gestion qui s'appliquent.

Enfin si l'agent ne fait partie ni des populations citées dans l'encadré n°1 ni dans l'encadré n°2, alors le gestionnaire doit choisir dans l'encadré n°3 le temps de gestion qui correspond à sa recherche.

LA NAVIGATION DANS LE DOMAINE RH

FOCUS SUR LE CONTENU D'UNE RÉPONSE RH

Rebecca, dans une section "Pour en savoir", peut vous fournir de la documentation interministérielle et ministérielle ou vous suggérer la consultation d'autres séquences.



POUR EN SAVOIR PLUS

Le code nomenclature SIRH est : MS212 - Temps partiel de droit à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption

Formulaire de demande RH : Temps partiel

2

Mode opératoire : Comment saisir un temps partiel

1/ Le code nomenclature SIRH si ce dernier est compatible noyau RH-FPE

1

2/ De la documentation interministérielle et/ou ministérielle (guide, mode opératoire ...)

SUGGESTIONS

- 200042 - INTERMINISTERIEL - FORFAIT TELETRAVAIL

3

3/ Des suggestions vers des indemnités, des guides, des outils, des séquences RH ...

SUGGESTIONS

- Outils RH et paye (CISIRH) : Calculatrices des retenues ou régularisations de journées de carence suite à un CMO à 90%
- Disponibilité à titre provisoire pour raison de santé en attente de l'avis du conseil médical

3

LA NAVIGATION DANS LE DOMAINE RH

FOCUS SUR LE CONTENU D'UNE RÉPONSE RH

Chaque réponse sur la réglementation RH fournie par le chatbot Rebecca est structurée de la façon suivante :

Télétravail - Demande

Voici les réponses que je peux vous apporter:



RÉFÉRENCES JURIDIQUES

[Code général de la fonction publique](#)

[Décret 2016-151](#)

1/ Une synthèse des textes réglementaires mobilisés.

Un lien vers Légifrance permet de consulter la réglementation citée.



RÉGLEMENTATION

L'activité de l'agent doit être éligible au télétravail.

[Décret 2016-151 A7](#)

L'agent doit présenter une demande écrite d'exercice des fonctions en télétravail auprès du chef de service.

[Code général de la fonction publique L430-1 / Décret 2016-151 A5](#)

2/ L'ensemble des règles de gestion RH en vigueur accompagnées des références juridiques associées.

Un lien vers Légifrance permet de consulter la réglementation citée .



IMPACTS

Rémunération : L'agent bénéficie de l'intégralité de sa rémunération.

Carrière : L'agent conserve ses droits à l'avancement d'échelon et à l'avancement de grade en totalité.

3/ Une alerte pour signaler que l'événement RH peut avoir, par exemple, un impact sur la rémunération de l'agent.

LA NAVIGATION DANS LE DOMAINE INDEMNITAIRE

STRUCTURE DU DOMAINE

La description d'une indemnité suit une architecture unique qui reprend les éléments structurants et essentiels de cet élément de rémunération. Cette information est complétée par des liens directs vers le portail du BARRI notamment pour la consultation des barèmes associés à l'indemnité (lorsque ceux-ci sont volumineux), la fiche RDP et la documentation complémentaire ministérielle ou interministérielle afférente.

200042 - INTERMINISTERIEL - FORFAIT TELETRAVAIL

Voici ce que je connais sur le sujet:

-  **RÉFÉRENCES JURIDIQUES**
-  **DATES RÉGLEMENTAIRES**
-  **POPULATIONS**
-  **CONDITIONS D'ATTRIBUTION**
-  **MODALITÉS DE LIQUIDATION**
-  **INFORMATION PAY**
-  **INCOMPATIBILITÉS**
-  **POUR EN SAVOIR PLUS**

La séquence indemnitaire est structurée en 6 chapitres de la fiche RDP afin de :

- Fournir aux gestionnaires les éléments réglementaires essentiels d'une indemnité
- Faciliter la compréhension de la réglementation indemnitaire
- Favoriser la lisibilité de ces informations
- Apporter une réponse rapide aux questions des gestionnaires.

A noter que le nommage de chaque indemnité suit toujours la même règle :

Code BJ (+ déclinaison pour certaines indemnités) - libellé court de l'entité concernée - libellé de l'indemnité utilisé par PAYSAGE et figurant sur le bulletin de paye

Exemple : 200042 - INTERMINISTERIEL - FORFAIT TELETRAVAIL

LA NAVIGATION DANS LE DOMAINE INDEMNITAIRE

LES DIFFÉRENTS MODES DE RECHERCHE

Pour interroger Rebecca sur le volet indemnitaire, il n'est pas nécessaire de modifier la population au niveau du filtre.

1 - La saisie manuelle dans le moteur de recherche :

Pour trouver une indemnité, la solution la plus simple est de saisir le code BJ (correspondant aux 6 chiffres affichés sur le bulletin de paye) ou le code PAY (correspondant aux 4 derniers chiffres du code BJ).

Exemple : Si le gestionnaire saisit le code BJ 200362 ou le code PAY 0362, le chatbot propose alors 2 réponses, l'une relative au ministère de la culture, l'autre relative à la cour des comptes.



Le gestionnaire aurait également pu saisir les mots-clés "complément rémunération".

2 - Le bouton catégories :

En passant par la catégorie "Référentiel de paye", le gestionnaire dispose de la liste des fiches indemnитaires classées par ministère.

The screenshot shows a dropdown menu for "Référentiel de paye". It includes categories like "CONSEIL ETAT" (marked with a blue circle labeled 1), "COUR COMPTES" (marked with a blue circle labeled 2), and "INTERMINISTERIEL". Under "INTERMINISTERIEL", there are three items: "TRAITEMENT BRUT" (marked with a blue circle labeled 3), "IND. LICENCIEMENT PECULE", and "IND. LICENCIEMENT PECULE". To the right, there are two boxes: "Référentiel de paye par entité" and "Séquences indemnitàires".

LA NAVIGATION DANS LE DOMAINE INDEMNITAIRE

FOCUS SUR LE CONTENU D'UNE RÉPONSE INDEMNITAIRE (1/4)

Chaque réponse indemnitaire fournie par le chatbot Rebecca est structurée de la façon suivante :

201794 - INTERMINISTERIEL - COMPLEMENT INDEMNITAIRE

Voici ce que je connais sur le sujet:



RÉFÉRENCES JURIDIQUES

Décret 2014-513 Article 1-4-5

Circulaire du 5 décembre 2014



DATES RÉGLEMENTAIRES

Date d'entrée en vigueur : 01/06/2014

Date de la dernière évolution juridique : 01/09/2017



POPULATIONS

Eligibles	Exclus
S - Stagiaire	
T - Titulaire	



CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Liées aux corps, grades, emplois fonctionnels :

Des arrêtés interministériels et ministériels désignent les corps et emplois bénéficiaires

En outre, un arrêté peut autoriser selon un tableau d'assimilation par grade le bénéfice à d'autres fonctionnaires de grade équivalent ne relevant pas d'un des corps ou emplois éligibles et en exerçant les missions

Liées au poste ou à l'affectation (géographique ou administrative) : Néant

Liées aux activités autres que principales (sujétions, activités ou vacations) : Néant

Autres conditions : Néant

Exclusions : Néant

1/ Les textes réglementaires d'origine.
Un lien vers Légifrance permet de consulter la réglementation citée.

2/ Deux dates réglementaires sont affichées : la date d'entrée en vigueur de l'indemnité ainsi que la date de la dernière évolution juridique. S'ajoute la date d'abrogation lorsque celle-ci existe.

3/ Ce tableau recense :
- les populations éligibles,
- les populations exclues d'une famille de population éligible,
- les populations excluses.

4/ En cas d'absence de conditions, la mention "néant" apparaît.

LA NAVIGATION DANS LE DOMAINE INDEMNITAIRE

FOCUS SUR LE CONTENU D'UNE RÉPONSE INDEMNITAIRE (2/4)



MODALITÉS DE LIQUIDATION

1.CIA

Le complément indemnitaire est non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre

Plancher/Plafond

Contrôle sur Plancher et sur Plafond

Le plancher et le plafond sont compris dans une fourchette de 0 à 100 % d'un montant maximal par groupe de fonctions défini dans le barème

Modalités de versement

Périodicité de versement : Annuelle (Versé en une ou deux fractions)

Retrouvez les autres modalités de versement (revalorisation, attribution individuelle) au niveau du « Pour en savoir plus » du Recueil des fiches.

5/ Elle décrit :

- la ou les modalités de calcul du montant de l'indemnité / prime,
- son plancher / plafond (montants minimum et maximum de l'indemnité / prime prévus par la réglementation),
- ses modalités de versement.



INFORMATION PAY

Mouvement 22

Les rappels au-delà de 35 mois sont à codifier par mouvement 20 dans la limite des prescriptions en vigueur.

Code indemnité	N° d'ordre	Date d'effet	Code paiement	Cod e taux	Donnée A	Donnée B	Type
1794	00	01M MAA AA	1 ou 2	Non	000 0	9999999	2

Impacts des congés/absences (ICA) sur le paiement de l'indemnité

Cette indemnité est classée dans la famille (F02) : Indemnité modulée en fonction des résultats et de la manière de servir.

Pour connaître les impacts exacts de chaque congé/absence sur le paiement de cette indemnité, vous pouvez consulter au niveau des suggestions la cartographie des ICA en vous reportant à sa famille d'appartenance précisée ci-dessus.

6/ Elle précise :

- le mouvement attendu par l'application PAYSAGE qui doit être adressé par le SIRH pour permettre le règlement de l'indemnité (mouvement 02, 05, 20 ou 22),
- la famille "impacts des congés et absences". Les indemnités sont regroupées et classées en familles « type », afin de connaître facilement les abattements qui leur sont applicables en fonction des différents congés et absences,
- la liste des codes taux quand l'indemnité en dispose.

LA NAVIGATION DANS LE DOMAINE INDEMNITAIRE

FOCUS SUR LE CONTENU D'UNE RÉPONSE INDEMNITAIRE (3/4)

INCOMPATIBILITÉS

Code BJ	Libellé BJ	Type d'incompatibilité	Entité porteuse de l'incompatibilité	Type	N°texte	NOR
101070	TRAITEMENT BRUT N.B.I.	Conditionnelle	INTERMINISTERIEL	Décret	2022-1455	PRMX2233017D
200676	IND.FORF.TRAV.SUP PL.	Totale	INTERMINISTERIEL	Décret	2014-513	RDFF1328976D
201197	IND.FONCTION ET RESULTATS	Totale	INTERMINISTERIEL	Décret	2014-513	RDFF1328976D

Le CIA est exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir, à l'exception de celles énumérées dans l'arrêté du 27 août 2015 (NOR: RDFF1519795A)

7/ Elle indique sous la forme d'un tableau la ou les indemnités dont le paiement est incompatible avec celui de l'indemnité consultée.

En cas d'absence d'indemnité incompatible, la mention "néant" apparaît.

POUR EN SAVOIR PLUS

[Consulter le Recueil des fiches RdP_INTERMINISTERIEL](#)

[Consulter l'état liquidatif](#)

[Consulter le document Barème RIFSEEP 2025](#)

SUGGESTIONS

- [Guides RH et paye \(CISIRH\) : Cartographie interministérielle des impacts des congés et absences pour les agents titulaires de la FPE \(ICA\)](#)

8/ Chaque réponse donne un accès direct au recueil de l'entité concerné sur le portail du BARRI ainsi qu'au modèle d'état liquidatif associé.

Dans les suggestions, on retrouve pour les indemnités classées dans une famille ICA la cartographie précisant l'impact exact de chaque congé / absence sur le paiement de l'indemnité.

LA NAVIGATION DANS LE DOMAINE INDEMNITAIRE

LES INDEMNITÉS DÉCLINÉES (4/4)

Certains dispositifs réglementaires, initialement conçus pour un périmètre spécifique (ministériel ou interministériel), s'appliquent également à d'autres ministères, chacun avec ses propres spécificités.

Une phrase d'alerte est ajoutée en début de réponse, avant la rubrique "Références juridiques" :

201670 - INTERMINISTERIEL - REM. ACT. FORM. RECRUT.

Voici ce que je connais sur le sujet:

Pour cette indemnité, des déclinaisons ministérielles existent (Cour des comptes, Ministère de la justice), consultez la rubrique « Pour en savoir plus ».



RÉFÉRENCES JURIDIQUES

Décret 2010-235

Arrêté du 17 octobre 2011

Dans le recueil des fiches accessible depuis la rubrique "Pour en savoir plus", vous retrouverez les spécificités propres au(x) ministère(s) cité(s) :

7. Spécificités ministérielles

MI009 - Cour des comptes

Validité

Date de début : 01/09/2011

Date de fin :

Libellé complémentaire

Rémunération des agents publics participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement à la Cour des comptes et dans les juridictions financières

7.1 Références juridiques

Libellé du texte

Arrêté du 16 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement à la Cour des comptes et dans les juridictions financières

Article

NOR

CPTP1100014A

7.2 Populations

Néant

7.3 Conditions d'attribution

Conditions liées aux Corps, Grades, Emplois fonctionnels

Néant

Conditions liées au poste ou à l'affectation (géo. ou adm.)

Néant

Conditions liées aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Participer, à titre accessoire, à des activités de formation continue, de préparation aux examens et concours, de recrutement et de formation statutaire ou initiale à la Cour des comptes et au sein des juridictions financières

LES NOTIFICATIONS

A QUOI SERVENT LES NOTIFICATIONS ?

Les notifications permettent au chatbot Rebecca de vous informer sur des nouveautés (actualités réglementaires, mise à jour de ses connaissances ...) ..

OÙ TROUVER LES NOTIFICATIONS ?

Dans le chatbot, les notifications sont accessibles :

1/ depuis le message d'accueil :

Mes connaissances sont fiables et harmonisées. Pour en savoir plus, cliquez sur [les 5 bonnes raisons de m'interroger](#).

 **Par défaut, la population sélectionnée est la population "Titulaire".**

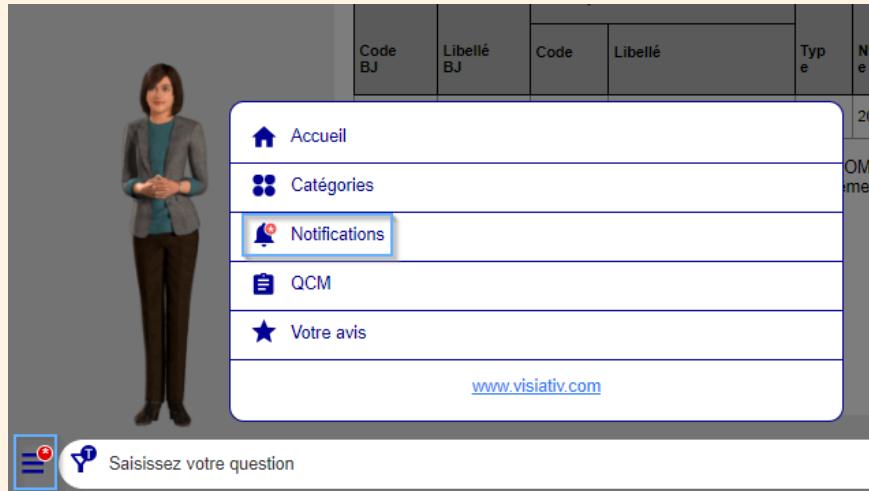
Vous pouvez changer de population à tout moment en cliquant sur l'icône filtre  . Le choix du filtre n'a pas d'impact sur les recherches dans le domaine "Référentiel de paye".

N'hésitez pas à consulter mes [notifications](#) pour connaître mes actualités (*date de dernière mise à jour : 19/01/2026*).

 La newsletter [de janvier](#) est parue.

Pour plus de précisions, consultez mon [guide](#)  et mon [CV](#) .

2/ depuis le menu :



COMMENT LES CONSULTER ?

Il suffit de cliquer sur "Notifications" sans avoir besoin de filtrer les populations.

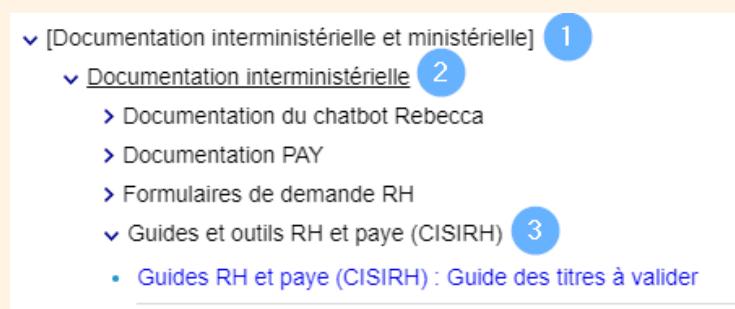
- *** Nouveauté *** Actualités réglementaires RH
- *** Nouveauté *** Publication de la newsletter de janvier
- *** Nouveauté *** Mes connaissances RH
- *** Nouveauté *** Mise à jour des annexes PAY
- *** Nouveauté *** Actualisation de mon guide d'utilisation
- Calendrier de mes prochaines mises à jour

LA DOCUMENTATION

Le chatbot met également à disposition des guides et outils RH et paye de référence produits par le CISIRH, validés par la DGAFF et la DGFIP.

Pour cela rien de plus simple, il vous suffit :

- de saisir par exemple les mots clés "guide CISIRH" ou "outil CISIRH",
- ou bien de naviguer dans les catégories du chatbot en sélectionnant :



Extrait des guides et outils présents :

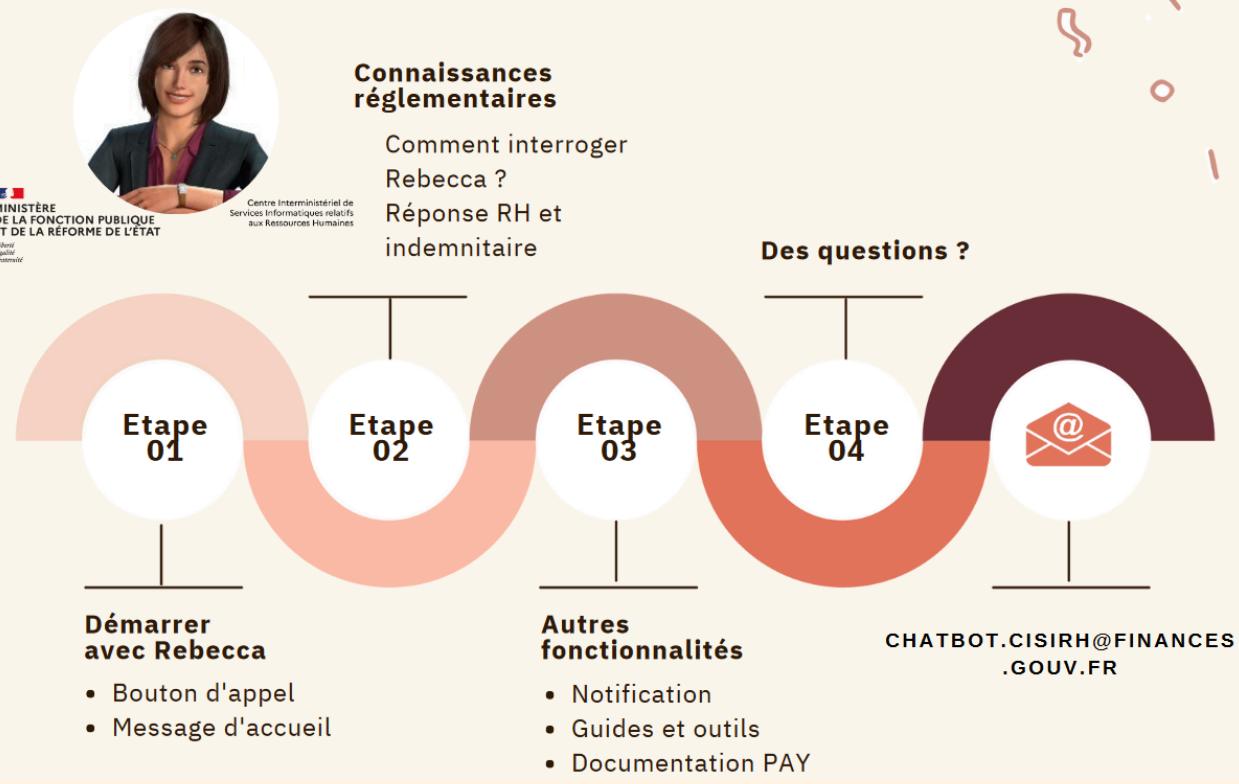
- Guides RH et paye (CISIRH) : Guide des titres à valider
- Guides RH et paye (CISIRH) : Guide sur l'avancement d'échelon
- Guides RH et paye (CISIRH) : Guide sur l'avancement de grade
- Guides RH et paye (CISIRH) : Guide sur l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG
- Guides RH et paye (CISIRH) : Guide sur l'indemnité de départ volontaire
- Guides RH et paye (CISIRH) : Guide sur l'indemnité de licenciement (contractuel)
- Guides RH et paye (CISIRH) : Guide sur l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (ISRC)
- Guides RH et paye (CISIRH) : Guide sur la rémunération hors échelle
- Guides RH et paye (CISIRH) : Guide sur le congé bonifié
- Guides RH et paye (CISIRH) : Guide sur le supplément familial de traitement (SFT)
- Guides RH et paye (CISIRH) : Guide sur les états liquidatifs
- Outils RH et paye (CISIRH) : Calculateur SFT
- Outils RH et paye (CISIRH) : Calculatrice d'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (ISRC)
- Outils RH et paye (CISIRH) : ESTEVE (évaluation professionnelle)
- Outils RH et paye (CISIRH) : Simulateur du profil cotisant

POUR EN SAVOIR PLUS

Si vous le souhaitez, le bureau de l'analyse réglementaire et des référentiels RH interministériels (BARRI) du CISIRH propose aux structures partenaires d'accompagner leurs gestionnaires RH et paye dans la prise en main du chatbot Rebecca grâce à un atelier de présentation d'1 heure (atelier en présentiel ou en visioconférence) par l'équipe en charge de cet outil.

Atelier : Présentation du chatbot Rebecca

Public : Gestionnaire RH et paye de la fonction publique d'État



Si votre structure est intéressée, n'hésitez pas à nous adresser un message à l'adresse suivante :



CHATBOT.CISIRH@FINANCES.GOUV.FR

LA COMMUNAUTÉ RESANA

La communauté du chatbot Rebecca a pour objectifs de :

- Partager les bonnes pratiques et échanger avec les utilisateurs ;
- Faciliter la compréhension et l'utilisation du chatbot ;
- Procéder au recensement des besoins applicatifs ou du métier ;
- Hiérarchiser les sujets pour prioriser et cadencer leur mise en œuvre dans les prochaines versions.



Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique
Communauté du chatbot Rebecca
Communauté de partage entre les utilisateurs et l'équipe projet

Inviter Paramétrages

Présentation Fil d'infos Dossiers Agenda Ajouter

Billets de blog	Dates des prochaines mises à jour	Documentation pour l'utilisateur
Retrouvez mes billets de blog dans la barre latérale droite en cliquant sur "Publications". Dernière publication : 30/09/2025 : Evolution à venir - Domaine RH : Suggestions RH	- Octobre : lundi 6 - Novembre : lundi 10 - Décembre : lundi 8 - Janvier : lundi 19	CV de Rebecca Guide d'utilisation Pour retrouver l'ensemble de ma documentation dont mes newsletters, rendez-vous sur le portail du BARRI - Noyau RH FPE
Nouveautés réglementaires RH à venir	Nouveautés réglementaires RH (23 juin)	
Ouvrier des parcs et ateliers : décret n°2025-869 du 29 août 2025 modifiant le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 modifié relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928 Prise en compte dans Rebecca : A définir	Les connaissances de Rebecca ont été enrichies des évolutions suivantes : Stagiaire : décret n° 2025-402 du 2 mai 2025 modifiant certaines dispositions applicables aux fonctionnaires stagiaires Administrateur d'État : décret n° 2025-340 du 14 avril 2025 modifiant le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du fonctionnaire administrateur de l'Etat	

Pour rejoindre la communauté Résana, écrivez nous en précisant dans l'objet : "Inscription Communauté chatbot Rebecca" :



CHATBOT.CISIRH@FINANCES.GOUV.FR



Pour une utilisation éco-responsable de ce guide d'utilisation :
n'imprimer ce document qu'en cas de strict nécessité.